



Bonsoir à tous,

1 - Je remercie en premier lieu les représentants des clubs du département ainsi que monsieur le Président du CRAM 14 qui ont fait le déplacement pour l'AG du CDAM 62 ce dimanche 18 octobre 2009.

Lors de cette assemblée, nous avons, en outre, présenté le plan de développement du CDAM62 pour la période 2008/2012. Une des actions de ce plan, consiste à doter les clubs qui en ont besoin en kits d'avion, hélico ou planeur, radiocommandes ou encore en lots de balsa.

En contre-partie de cette dotation, le CDAM 62 souhaite que vous vous engagiez à réaliser une manifestation à l'issue de la saison et en avoir fait état dans la presse, ou à avoir présenté une demande de QFMA ou encore à avoir effectué des actions vers un public jeune.

Les critères de sélection pour les dotations sont bien définis. Ils ont été divulgués ce jour-là. **Sachez que les demandes qui ne sont pas accompagnées d'un bilan de trésorerie ne seront pas prises en compte.**

Si vous n'avez pas encore arrêté vos comptes pour cette année, nous accepterons le bilan de l'année précédente. Pour les nouveaux clubs, qui n'ont pas encore de bilan de trésorerie, vous pouvez joindre simplement le PV de la première AG ainsi qu'une copie de vos statuts.

La date limite de réception des demandes est repoussée au **vendredi 23 octobre 2009**. Veillez à ce que vos dossiers n'arrivent pas après cette date car la commission se tiendra le lendemain. L'envoi par mél à cdam62@yahoo.fr est souhaitable sinon à mon adresse personnelle consultable sur le site du CDAM62.

Vous trouverez en pièce jointe, une copie de la fiche de demande, déjà envoyée avec la newsletter n°6.

2 - Je vous rappelle que le site du CDAM 62 est toujours à votre disposition. Une grosse mise à jour sera effectuée prochainement suite aux remarques et compléments d'informations survenus lors de l'AG : cdam62@yahoo.fr

3 - N'oubliez pas de mettre à jour les fiches de renseignements de votre club sur le site FFAM. Il faudra pour cela avoir payé la cotisation FFAM ainsi que celle du CRAM.

Modélitement,

Arnaud CARPENTIER

Président du CDAM 62

cdam62@yahoo.fr

06 87 23 16 81

<http://www.cdam2062.canalblog.com>



Dans le cadre de son plan de développement, le CDAM 62 propose aux clubs qui le souhaitent, d'être aidés sous forme d'une dotation (*kit d'avion, d'hélico, radio, lot de balsa...*).

L'obtention d'une dotation peut être considérée à deux niveaux :

- Développer les structures (*école de pilotage, école de construction, aide à la formation des jeunes, des encadrants...*).
- La promotion du modélisme sous forme d'offres sportives de loisirs (*journées "portes ouvertes", accueil de centres de loisirs, partenariat avec des collèges...*).

Dans la mesure où ces dotations sont considérées comme des outils nécessaires au développement, nous demandons, en contre partie, que les clubs s'engagent à organiser au moins une manifestation (*journée découverte de la construction avec des CLSH - journée "portes ouvertes" - présentation de candidats aux ailes et/ou brevets, en particulier les jeunes*) et d'en assurer la promotion dans un article de presse, en précisant la participation du Conseil Général et de la DDJS.

Club : _____ N° _____

souhaite faire une demande de dotation pour :

- le développement de l'école de pilotage.
- le développement de l'école de construction.
- la réalisation d'offres sportives de loisirs (*accueil de CLSH, journée portes ouvertes...*)

Nous sollicitons une dotation :

- kit avion* / hélico* / planeur*
- moteur avion* / hélico* (*préciser le type : _____*)
- radio (*marque & fréquence de préférence : _____*)
- lots de balsa/colle/outillage

Le club s'engage à organiser une manifestation promotionnelle (*journée découverte de la construction avec des CLSH - journée "portes ouvertes" - présentation de candidats aux ailes et/ou brevets, en particulier les jeunes*) et à en faire état dans la presse.

Nom et signature du président :

** rayer la mention inutile*

Les clubs volontaires sont priés de retourner le coupon le 18 octobre 2009 lors de l'AG du CDAM62, les candidatures seront examinées par le comité directeur selon des critères d'ores et déjà bien définis.